

**Commune de Chevilly**

Administration communale
Rue du Collège 2 – 1316 Chevilly
Tél : 021 861 45 40 – commune@chevilly.ch

Demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré

n°.....2024-0002..... (à laisser blanc, s.v.p.)

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP.

Affichage au pilier public du 25.11.24 au 25.12.2024

Le dossier peut être consulté durant le délai de publication au bureau communal, Rue du Collège 2, le lundi de 17h30 à 19h (ou sur rendez-vous).

PROPRIETAIRE

Nom, prénom : Bondallaz Jacques
Adresse : Ch. Hans Muebaumer 2
NPA, localité : 1316 Chevilly
Téléphone : 079 705 92 75
Adresse e-mail : jbondallaz@bluewin.ch
N° de parcelle(s) : 313
N° ECA : 135
Situation, rue et n° : ✓

ARBRE(S)

Nombre d'arbre(s) : 1
Essence(s) : prunier / env. 10 ans
Ø à 100 cm du sol : env. 35 cm
Hauteur : env. 5 m
Âge : env. 10 ans
Etat sanitaire : très faible
Motif de l'abattage : cheminement pour les faunes

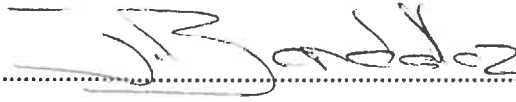
pour monter sur le toit, mauvais fruit + saleté sur le toit

Compensation : 1x prunier planté depuis 5 ans près de la maison + 1x prunier dans la zone agricole

LIEU ET DATE

Chevilly, le 25/11/2024

SIGNATURE
DU PROPRIETAIRE



Documents à joindre obligatoirement au dossier :

1x Formulaire de demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré

2x Extrait du cadastre avec indication de tous les arbres présents sur la parcelle, précision sur le(s) arbre(s) concerné(s) et indication de l'emplacement de la(des) plantation(s) compensatoire(s)

2x Photographie(s) du(des) arbre(s) concerné(s)

Réception par la Commune :
(à laisser blanc, s.v.p.)

REÇU LE 25 NOV. 2024

Préavis de la Municipalité

Dans sa séance du 25 novembre 2024,
la Municipalité de Chevilly a préavisé
favorablement l'abatage.
Le dossier peut être consulté au Greffe.
Une plantation supplémentaire compensatoire doit être
réalisée d'accord avec la Municipalité dans un
délai d'un an.

